

COMPTE RENDU REUNION du 27 février 2018

Présents : T. Peycéré (TP), P Pécapéra (PP), S. Vergès (SV), D. Vialade (DV), J.P. Rouillon (JPR), C. Pellefigue (CP), Patrice Cano (PC).

Retard excusé : P Pécapéra (PP) - arrivé 19h15

Secrétaire de séance : S. Vergès

Début de la séance : 18h40

Ordre du jour :

- Validation CR du 19/12/17
- Délibérations
 - Vente bois
 - PPR (Plan de Préventions des Risques)
 - Budget 2017 : Compte administratif et de gestion
- Questions diverses

Mme le Maire ouvre la séance par le point 1 de l'ordre du jour.

- **VALIDATION DU CR du 19/12/17**

Une remarque sur la phrase « ... *que le locataire aurait pu contribuer au partage des économies d'énergies dont il va bénéficier...* », phrase qui semble peu explicite. Il convient de modifier par : « *En complément du loyer, une contribution financière peut être demandée au locataire des travaux d'économies d'énergie ont été réalisés sur le logement loué* ».

CR validé à l'unanimité

- **DELIBERATIONS**

- Bois

Il reste des lots de bois de noyer et peuplier à vendre. Ces essences étant moins calorifiques, Mme le Maire propose de fixer le prix à 25€/stère.

Si pas de vente, voir si on peut le vendre au « réseau bois chaleur ».

*Le Conseil Municipal **approuve** la délibération à l'unanimité.*

(Arrivée de PP)

- Plan de Prévention des Risques (PPR)

Les services de la DDT en charge des PPR, a adressé à la mairie des cartographies des zones à risques. Notre commune est soumise aux risques inondations et séismes (faible).

En 2017, nous avons apporté des modifications car 1 seule parcelle était en zone « rouge » alors que des constructions avoisinantes n'étaient pas concernées.

Corrigée, cette parcelle sera constructible sous conditions.

Toutes les parcelles agricoles et en bord d'Adour sont restées en zones à risque inondations.

Le PPR sera mis en ligne sur le site internet de la commune.

*Le Conseil Municipal **approuve** la délibération à l'unanimité.*

- Comptes 2017

Mme le Maire fait un point sur les dépenses et recettes de l'exercice 2017.

Elle rappelle qu'aucun investissement n'a été fait afin de réduire au maximum la dette et de retrouver des comptes équilibrés.

Compte Administratif 2017 ou résultat réalisé par la commune

Le compte administratif 2017 est identique au compte de gestion. Mme le Maire n'a pas le droit de vote.

	Section Investissement	Section Fonctionnement
Recettes	44 219.96 €	49 760.92 €
restes à réaliser	11 342.00 €	
Dépenses	62 402.38 €	39 962.12 €
restes à réaliser	0 €	
Résultat de clôture (cumulé avec N-1)	-17 624.35 €	44 746.77 €
Résultat cumulé : 27 122.42€		

Le compte administratif est voté par 6 voix pour

Le Compte de Gestion 2017 ou résultat établi par le Trésorier payeur général

Mme le Maire rappelle que le compte de gestion doit concorder avec le compte administratif de la mairie, ce qui est le cas.

Affectation de résultat

1° / Section d'Investissement

Résultat déficitaire de l'exercice 2017	18 182.42€
Déficit d'investissement cumulé au 31/12 2016	10 783.93 €
Déficit cumulé à reprendre au compte 001 ex 2017	28 966.35 €
Restes à réaliser en dépenses	0 €
Restes à réaliser en recettes	11 342.00 €
Déficit cumulé avec restes à réaliser	17 624.35 €

2° / Section de Fonctionnement

Résultat excédentaire de l'exercice 2017	9 798.80 €
Excédent antérieur cumulé au 31/12 2016	34 947.97 €
Excédent cumulé à affecter	44 746.77 €

Affectation Exercice 2018

a) Résorption obligatoire du déficit éventuel d'investissement comprenant les restes à réaliser.....	17 624.35€
Supplément disponible.....	27 122.42 €
b) Affectation libre en réserve d'investissement.....	0,00
Supplément disponible.....	27 122.42 €
c) Affectation en diminution des charges de fonctionnement.....	27 122.42 €

Inscriptions au budget 2018

Total à inscrire au compte 001 en dépenses.....	28 966.35 €
Total à inscrire au compte 1068 en recettes.....	17 624.35 €
Total à inscrire au compte 002 en recettes.....	27 122.42 €
Restes à réaliser à inscrire en invest. dépenses.....	0 €
Restes à réaliser à inscrire en invest. recettes.....	11 342.00 €

L'affectation du résultat est votée à l'unanimité

*Le Conseil Municipal **approuve** les délibérations à l'unanimité.*

- **QUESTIONS DIVERSES**

Mme le Maire informe le conseil que l'offre de prix pour les parcelles de bois n'a pas abouti.

Selon la réglementation, nous ne pouvons pas faire d'offre inférieure à celle proposée.

PCS (Plan Communal de Sauvegarde) : déjà diffusé, il s'agit de le voir ensemble et de se positionner sur les « missions ». PC pense qu'il vaut mieux dans un 1^{er} temps en faire la lecture et l'explication et dans un 2d, se positionner. Dont acte.

Prochaine réunion : le 6/03 à 19h

L'ordre du jour étant épuisé, Mme le Maire lève la séance à 20h00